

Extrait du Spyworld Actu

<http://www.spyworld-actu.com/spip.php?article8218>

Le Sénat met en garde contre la vulnérabilité des systèmes d'information de l'État

- Informatique - Sécurité Informatique -



Date de mise en ligne : mercredi 9 juillet 2008

Spyworld Actu

Le Sénat plaide pour un renforcement des moyens de protection des systèmes d'information de l'État. Un rapport met en exergue leur trop grande vulnérabilité faces aux attaques informatiques.

Selon un rapport d'information sur la cyberdéfense qui vient d'être remis au Sénat, les systèmes d'information de l'État sont beaucoup trop vulnérables aux attaques informatiques potentielles. Beaucoup plus que dans d'autres pays européens.

« Les structures en charge de la politique de la sécurité des systèmes d'information ne disposent ni de l'autorité, ni des moyens qui leur permettraient d'en assurer efficacement la mise en oeuvre », [peut-on y lire](#). « Leurs effectifs sont cinq fois inférieurs à ceux des services équivalents de l'Allemagne ou du Royaume-Uni. La France ne possède pas de capacité centralisée de surveillance des flux informatiques dirigés vers les réseaux de l'État. »

La mission de ce rapport était d'étudier les « atteintes portées aux systèmes d'information susceptibles de mettre en cause la sécurité et la défense du pays et aux moyens de s'en protéger, que l'on a résumé pour simplifier sous le vocable de cyberdéfense ».

Face à cette situation préoccupante, il préconise l'adoption rapide d'un « plan pluriannuel permettant de progressivement porter les moyens de la France à hauteur de ceux des principaux partenaires européens ».

Favorable à la création d'un agence dédiée

Le rapport demande aussi un renforcement de la coordination interministérielle au niveau du Premier ministre et souhaite que « la future agence chargée de la sécurité des systèmes d'information, dont la création a été annoncée, soit en mesure de faire respecter les critères de sécurité indispensables par les administrations, particulièrement pour leurs réseaux les plus sensibles ».

La création de cette agence a été évoquée dans un récent [livre blanc](#) présenté en juin en Conseil des ministres et remis au président de la République.

Cette agence devra, en outre, « disposer des moyens nécessaires pour nouer un partenariat étroit entre l'État et les entreprises, notamment les opérateurs d'infrastructures critiques, en matière de sécurité des systèmes d'information », conclut le rapport.

Suite à la remise de ce texte, la Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées du Sénat a préconisé de suivre ces consignes et « plaide en faveur d'un renforcement résolu des moyens de protection face aux attaques informatiques ».

[En septembre 2007](#), les systèmes d'information de l'État français ont été la cible de cyberattaques en provenance de la Chine, comme en Allemagne, en Grande-Bretagne et aux États-Unis.

Post-scriptum :

<http://www.zdnet.fr/actualites/info...>